

Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération

En vigueur du

1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015

Mise à jour le 4 novembre 2014

Table des matières

Préambule.....	1
Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends.....	2
Profil des arbitres	4
Informations générales sur la rémunération des arbitres	6
Pour toute information supplémentaire	8
Liste des arbitres par ordre alphabétique	9
Liste des arbitres par région	10
 Annexe 1 – Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d’œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres	 86
Annexe 2 – Règlement sur la rémunération des arbitres	87
Annexe 3 – Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics	 88

Préambule

Le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM)¹ et le ministère du Travail présentent la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, en vigueur du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. Cette liste, dressée par le ministre, se compose des arbitres qui font l'unanimité au sein du CCTM.

La liste vise à faciliter aux parties le choix contractuel ou ponctuel d'un arbitre. Elle offre aux usagers des renseignements sur les arbitres incluant le profil (études, expérience, disponibilité) de même que le tarif de rémunération déclaré pour la période visée. La mise à jour de la liste est assurée de façon continue puisque des arbitres peuvent être ajoutés ou se retirer en cours d'année.

1 La *Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre* a été abrogée le 1^{er} octobre 2011 à la suite de l'adoption du projet de loi 130 (Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2012-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds). La nouvelle loi (2011, c.16) remplace le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre par le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre dont les activités sont intégrées au ministère du Travail. La mission demeure inchangée.

Confection de la liste des arbitres de griefs et de différends

Aux fins de l'avis qu'il donne au ministre du Travail concernant la confection de la Liste des arbitres de griefs et de différends selon l'article 77 du Code du travail incluant les tarifs de rémunération, le CCTM s'est doté d'une [Politique générale concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres](#).

Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres. Les objectifs de celle-ci sont de garantir :

La crédibilité de la liste

Le CCTM estime important de garantir et de préserver l'indépendance des arbitres dont le nom est inscrit sur la liste. Ceux-ci peuvent alors exercer plus sereinement leurs fonctions et acquérir une précieuse expérience qui est bénéfique pour les parties.

Le CCTM estime cependant qu'il doit s'assurer que la liste soit constituée d'arbitres impartiaux, compétents, disponibles, dynamiques, qui respectent les règles de compétence et de conduite professionnelle et qui conservent, au fil des ans, la confiance des parties.

Le renouvellement de la liste

Le CCTM estime important d'inscrire sur la liste, lorsque nécessaire, les noms de nouveaux arbitres. Une telle mesure permet non seulement de remplacer les personnes qui cessent d'agir à titre d'arbitre, mais d'assurer également la relève et le renouvellement du corps arbitral.

Les règles de compétence et de conduite professionnelle

Le CCTM estime important d'édicter des règles qui constituent des balises à l'intérieur desquelles les arbitres doivent agir. Ces règles doivent être connues, afin que les parties sachent à quoi s'en tenir et qu'elles puissent agir en toute connaissance de cause.

Les arbitres, dont le nom est inscrit sur la liste, doivent respecter ces règles de compétence et de conduite professionnelle. Le respect de ces règles est une condition essentielle pour que le nom d'un arbitre soit maintenu ou réinscrit, le cas échéant, sur la liste.

L'examen des plaintes

Le CCTM étudie les plaintes qu'il reçoit concernant la rémunération et les frais réclamés par les arbitres dont les noms sont inscrits sur la liste ainsi que celles concernant la compétence et la conduite de ces arbitres. Il étudie aussi toute plainte que le ministre du Travail lui soumet concernant un arbitre.

Inscription sur la liste

Le CCTM considère en priorité, conformément à la procédure d'inscription sur la liste des arbitres, la candidature des personnes qui, en raison d'une solide expérience dans le domaine des relations du travail et d'une crédibilité établie, obtiendront, dans un délai raisonnable, un nombre significatif de mandats des parties.

Le CCTM peut recommander au ministre du Travail d'inscrire sur la liste, à différents moments au cours d'une année, le nom d'un nouvel arbitre.

Toute personne qui demande l'inscription de son nom sur la liste des arbitres doit transmettre sa candidature avant le 15 mars, si elle souhaite que sa demande soit étudiée le 1^{er} avril, ou avant le 15 septembre, si elle souhaite que sa demande soit étudiée le 1^{er} octobre. Elle doit utiliser le [formulaire](#) prévu à cette fin.

Application de la Politique générale du CCTM

Les règles de maintien et de réinscription sur la liste des arbitres prévues à la Politique générale sont appliquées aux arbitres à leur date statutaire d'inscription. Le CCTM, après avoir appliqué les règles telles qu'elles sont décrites, a recommandé au ministre du Travail le maintien ou la réinscription des arbitres de la présente liste puisque ces derniers ont satisfait aux conditions prévues à la Politique générale.

Profil des arbitres

Présentation des arbitres

Le profil des arbitres permet aux utilisateurs de mieux connaître chaque arbitre de la liste : études, expérience pertinente, disponibilité selon le type d'arbitrage. Dans ce but, les données statistiques les plus pertinentes sont présentées : nombre approximatif de décisions rendues en carrière, nombre de décisions motivées déposées et délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année. L'interprétation retenue pour ces données est décrite ci-dessous.

Le tarif de rémunération est également intégré au profil de chaque arbitre.

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage

L'arbitre de grief inscrit sur la liste indique, le cas échéant, sa disponibilité pour d'autres types d'arbitrage : accéléré, différend ou première convention.

Les parties qui souhaitent procéder avec diligence au règlement des griefs peuvent se prévaloir du Service accéléré d'arbitrage des griefs offert par la Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage du ministère du Travail ([arbitrage accéléré des griefs](#)).

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière

Au moment de l'inscription initiale sur la liste, l'arbitre fournit le nombre approximatif de décisions rendues en carrière. Cette donnée correspond généralement à l'ensemble des décisions rendues par l'arbitre dans le domaine des relations du travail, par exemple les décisions rendues en tant que commissaire. L'arbitre peut donc comptabiliser, indistinctement, les décisions qu'il a rendues au Québec, au fédéral et dans les autres provinces. Cette donnée est mise à jour annuellement par le CCTM à partir des données sur les dépôts de décisions arbitrales du Ministère.

Nombre de décisions motivées déposées au cours de la dernière année

Cette donnée correspond à l'ensemble des décisions motivées, interlocutoires ou finales, rendues et déposées par l'arbitre au cours de la dernière année. Cette donnée inclut les décisions rendues à titre d'arbitre de différend. La dernière année peut correspondre à la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 ou du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 selon la date statutaire d'inscription de l'arbitre.

Le CCTM considère qu'une décision finale est motivée lorsque l'arbitre lui-même a accueilli ou rejeté le grief. Lorsque l'arbitre a pris acte, dans une décision, d'un désistement ou d'un règlement intervenu entre les parties, une telle décision n'est pas considérée comme étant motivée.

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année

La donnée sur le délai moyen d'arbitrage est calculée en tenant compte exclusivement des décisions motivées que l'arbitre a rendues et déposées à titre d'arbitre unique au cours de la dernière année. La dernière année peut correspondre à la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 ou du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 selon la date statutaire d'inscription de l'arbitre. Cette donnée doit cependant être interprétée en considérant les informations suivantes :

Le délai d'arbitrage est celui dont l'arbitre est entièrement responsable. Pour chaque décision arbitrale motivée déposée, est pris en compte le délai (en nombre de jours) entre la date de la fin de l'instruction du grief et la date à laquelle la décision arbitrale a été rendue. La fin de l'instruction du grief peut correspondre, selon le cas, à la date de la dernière journée d'audition du grief ou à la date à laquelle l'arbitre a reçu les derniers documents provenant des parties.

Le délai d'arbitrage est calculé en tenant compte uniquement des renseignements fournis par l'arbitre dans ses déclarations écrites. Bien que l'arbitre soit tenu de compléter et de déposer le formulaire de dépôt d'une sentence arbitrale, il peut arriver que certains arbitres déposent un formulaire incomplet. Le cas échéant, le délai d'arbitrage de l'arbitre est alors établi sur une base fragmentaire.

Informations générales sur la rémunération des arbitres

Le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2002 prévoit que le ministre du Travail dresse la liste des tarifs de rémunération déclarés par les arbitres et les groupements d'arbitres et en assure annuellement la mise à jour et la diffusion.

La portée du règlement

Le Règlement sur la rémunération des arbitres s'applique à tout arbitrage de griefs ou de différends au sens du Code du travail.

Cependant, le règlement ne s'applique pas à l'arbitrage de griefs des secteurs de la fonction publique, des commissions scolaires et des collèges. L'arbitre qui accepte des mandats dans ces secteurs est alors assujéti aux modalités particulières de rémunération qui y sont en vigueur.

Les modes de rémunération des arbitres prévus au règlement

Le règlement prévoit un mode de rémunération horaire selon lequel l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure d'une séance d'arbitrage, de délibéré avec les assesseurs, de conférence préparatoire et, sous réserve des maximums prévus, de délibéré et de rédaction de la sentence.

Le mode de rémunération forfaitaire est aussi possible uniquement lorsque les parties ont recours au service d'un groupement d'arbitres qui offre une procédure accélérée d'arbitrage et qui satisfait les autres conditions prévues au règlement.

La durée du délibéré et de la rédaction de la sentence

Le règlement stipule que l'arbitre a droit à des honoraires pour chaque heure de délibéré et de rédaction de la sentence jusqu'à concurrence d'un nombre maximum d'heures déterminé en fonction du nombre de jours pendant lesquels une audience a été tenue.

Cette règle s'applique à tous les mandats d'arbitrage de griefs et de différends, que l'arbitre soit choisi par consensus des parties ou nommé d'office par le ministre du Travail.

Le tarif de rémunération déclaré par les arbitres ne peut donc prévoir des modalités autres que celles fixées par le règlement quant au nombre maximum d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence.

Il n'est donc plus possible pour l'arbitre et les parties de s'entendre sur le nombre d'heures de délibéré et de rédaction de la sentence que l'arbitre peut facturer.

Les situations où le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué

Le tarif de rémunération fixé par le règlement doit être appliqué :

- à tout arbitrage de grief et à un arbitrage de différend déferé en vertu de l'article 74 du Code du travail, lorsque les parties ne s'entendent pas sur le choix de l'arbitre et que celui-ci est choisi et nommé par le ministre du Travail;
- à tout arbitrage de différend portant sur la négociation d'une première convention collective, déferé en vertu de l'article 93.3 du Code du travail, ou d'un arbitrage de différend impliquant des policiers et pompiers municipaux, déferé en vertu de l'article 97 du Code du travail;
- lorsque l'arbitre ne déclare pas un tarif de rémunération différent de celui fixé par le règlement.

La déclaration des tarifs de rémunération

Le règlement permet à l'arbitre ou à un groupement d'arbitres, uniquement pour les mandats où il est choisi et rémunéré par les parties, de réclamer un tarif de rémunération différent de celui fixé par règlement.

L'arbitre ou le groupement d'arbitres doit alors déclarer au ministre du Travail le tarif de rémunération qu'il appliquera durant une période de référence. Le cas échéant, l'arbitre ne pourra appliquer que ce tarif de rémunération pour les mandats consensuels qui lui sont confiés durant cette période.

Les seuls tarifs qui peuvent être facturés par les arbitres sont donc :

- celui fixé par le règlement;
- celui déclaré par l'arbitre, uniquement pour les mandats consensuels.

La période de déclaration

Le règlement prévoit une période annuelle de déclaration qui est fixée du 15 avril au 15 mai de chaque année, avec application des tarifs pour les mandats consensuels confiés à compter du 1er septembre qui suit. Il sera ensuite possible pour l'arbitre de modifier son tarif de rémunération lors de la période annuelle suivante à défaut de quoi son tarif est reconduit.

La diffusion des tarifs de rémunération

La liste des tarifs est mise à jour annuellement au mois d'août par le ministère du Travail.

Pour toute information supplémentaire

Inscription sur la liste

Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 17.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2880

Télécopieur : 514 873-1129

cctm@cctm.gouv.qc.ca

www.travail.gouv.qc.ca

Rémunération des arbitres

Direction de la médiation-conciliation, de la prévention et de l'arbitrage

Ministère du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5S1

Téléphone : 418 643-9943

Télécopieur : 418 644-3331

dgrtquebec@travail.gouv.qc.ca

www.travail.gouv.qc.ca

Liste des arbitres par ordre alphabétique

1. APRIL, Huguette
2. BARRETTE, Jean
3. BASTIEN, Bernard
4. BASTIEN, François
5. BEAULIEU, Francine
6. BEAUPRÉ, René
7. BERGERON, André
8. BLAIS, François
9. BOLDUC, Michel
10. CHOQUETTE, Robert
11. CLICHE, Nicolas
12. CLOUTIER, Pierre
13. CÔTÉ, Gabriel M.
14. COURTEMANCHE, Louis B.
15. DAVIAULT, Pierre
16. DOYON, Louise
17. DUBÉ, Jean-Louis
18. DUBOIS, André
19. FABIEN, Claude
20. FAUCHER, Nathalie
21. FERLAND, Gilles
22. FLYNN, Maureen
23. FORTIER, Diane
24. FORTIN, Pierre A.
25. FRUMKIN, Harvey
26. GAGNÉ, Jean M.
27. GAGNON, Denis
28. GAGNON, Huguette
29. GAGNON, Jean Denis
30. GAUVIN, Jean
31. GIRARD, Carol
32. GUAY, Richard
33. HAMELIN, François
34. IMBEAU, Paul
35. JOBIN, Carol
36. LAFLAMME, Gilles
37. LA FORGE, Jean-François
38. LAMARCHE, Pierre
39. LAMY, Francine
40. LAPLANTE, Pierre
41. LARIVIÈRE, Jacques
42. LAUZON, Claude
43. LAVOIE, André G.
44. LAVOIE, Jean-Marie
45. LEFEBVRE, Bernard
46. LÉTOURNEAU, Mario
47. L'HEUREUX, Joëlle
48. LUSSIER, Jean-Pierre
49. MALLETTE, Noël
50. MARCHETERRE, Richard
51. MARTIN, Claude
52. MÉNARD, Jean
53. MÉNARD, Jean-Guy
54. MORENCY, Jean M.
55. MORIN, Marcel
56. MORO, Suzanne
57. NADEAU, Denis
58. POULIN, Côte
59. PROVENÇAL, Denis
60. RACINE, Martin
61. ROY, Claude
62. ROY, Jean-Guy
63. ROY, Léonce E.
64. ROY, Pierre-Georges
65. SABOURIN, Diane
66. SAINT-ANDRÉ, Yves
67. ST-ARNAUD, Pierre
68. SYLVESTRE, André
69. SYLVESTRE, Jacques
70. TOUSIGNANT, Lyse
71. TREMBLAY, Denis
72. TURCOTTE, René
73. TURMEL, Charles
74. VEILLEUX, Diane
75. VIAU, Louise

Liste des arbitres par région

Capitale-Nationale

BEAULIEU, Francine
FORTIN, Pierre A.
GAGNON, Denis
GAUVIN, Jean
LAFLAMME, Gilles
LA FORGE, Jean-François
MÉNARD, Jean-Guy
POULIN, Côte
RACINE, Martin
ROY, Jean-Guy
ROY, Léonce E.
ST-ARNAUD, Pierre
TREMBLAY, Denis

Chaudière-Appalaches

CLICHE, Nicolas
FORTIN, Pierre A.
GAGNON, Huguette
MORIN, Marcel
ROY, Léonce E.

Côte-Nord

LEFEBVRE, Bernard

Estrie

BARRETTE, Jean
BASTIEN, Bernard
BLAIS, François
CLOUTIER, Pierre
DUBÉ, Jean-Louis
LAVOIE, Jean-Marie
MARCHESTERRE, Richard
TURCOTTE, René

Lanaudière

DAVIAULT, Pierre
MÉNARD, Jean
PROVENÇAL, Denis
SYLVESTRE, André

Laurentides

GAGNÉ, Jean M.
LAPLANTE, Pierre
LAVOIE, André G.

Laval

LAMARCHE, Pierre
VEILLEUX, Diane

Mauricie

ST-ARNAUD, Pierre

Montréal

APRIL, Huguette
BARRETTE, Jean
CHOQUETTE, Robert
FORTIER, Diane
GUAY, Richard
LARIVIÈRE, Jacques
LAUZON, Claude
LÉTOURNEAU, Mario
LUSSIER, Jean-Pierre
SYLVESTRE, Jacques
TOUSIGNANT, Lyse

Montréal

BEAUPRÉ, René
BERGERON, André
BLAIS, François
BOLDUC, Michel
CLICHE, Nicolas
CLOUTIER, Pierre
COURTEMANCHE, Louis B.
DOYON, Louise
DUBOIS, André
FABIEN, Claude
FAUCHER, Nathalie
FERLAND, Gilles
FLYNN, Maureen
FRUMKIN, Harvey

GAGNÉ, Jean M.
GAGNON, Jean Denis
HAMELIN, François
IMBEAU, Paul
JOBIN, Carol
LAMY, Francine
LEFEBVRE, Bernard
LÉTOURNEAU, Mario
L'HEUREUX, Joëlle
MALLETTE, Noël
MARTIN, Claude
MORO, Suzanne
ROY, Claude
ROY, Léonce E.
ROY, Pierre-Georges
SABOURIN, Diane
SAINT-ANDRÉ, Yves
ST-ARNAUD, Pierre
TURMEL, Charles
VIAU, Louise

Outaouais

BASTIEN, François
MARTIN, Claude
NADEAU, Denis

Saguenay -

Lac-Saint-Jean

CÔTÉ, Gabriel M.
GIRARD, Carol
MORENCY, Jean M.
ROY, Claude

La liste des arbitres par région facilite le repérage selon les différentes régions administratives du Québec. Il est à noter que la région est déterminée à partir de l'adresse fournie par l'arbitre. Le nom d'un arbitre peut se retrouver dans plus d'une région si l'arbitre a plus d'un bureau d'affaires.

APRIL, Huguette
880, Croissant Savard
Brossard (Québec) J4X 1X8
aprilhuguette@videotron.ca

Bureau et résidence : 450 466-4732
Télécopieur : 450 550-1156
Cellulaire : 514 772-4732

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en droit public (option droit du travail), Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Formation en relations industrielles (48 crédits), Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2009
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec
- Pratique en droit du travail, particulièrement en négociation de convention collective et arbitrage de griefs à l'Université du Québec à Montréal, de 1982 à 2008
- Conseillère en relations du travail à l'Association des centres d'accueil du Québec, de 1975 à 1982 : services-conseils auprès des membres dont notamment, interprétation des différentes conventions collectives et lois du travail, assesseure et rédaction pendant cinq ans d'une chronique mensuelle de jurisprudence en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 48

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 30 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 210 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 275 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief, de différend et de médiateur depuis 2006
- Formateur et conférencier sur l'interprétation et l'application des conventions collectives, des régimes d'avantages sociaux et de retraite en regard des lois provinciales et fédérales du droit du travail, de la Charte des droits et libertés, du Code civil, de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, etc.
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée du droit, avec spécialisation en droit du travail, de 1977 à 2006

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 79

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 29 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, plaidoyer écrit, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

BASTIEN, Bernard
1170, chemin Denison Est
Shefford (Québec) J2M 1Y8
bastien.b@videotron.ca

Bureau et résidence : 450 994-2748
Télécopieur : 450 994-2445

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1989
- Agit à titre de consultant en organisation de la mise en marché de produits agricoles depuis 1987
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Chargé de cours en arbitrage des griefs, en droit du travail et en administration de la convention collective à l'École des hautes études commerciales, de 1987 à 1992
- Président du Conseil des services essentiels, de 1982 à 1987
- Pratique du droit, de 1967 à 1982 et de 1987 à 2002
- Conseiller juridique à la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1965 à 1967

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 410
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 118 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 200 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 175 \$ plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 350 \$ plus les frais inhérents si entre 31 et 60 jours avant la date de l'audience
 - 700 \$ plus les frais inhérents si entre 11 et 30 jours avant la date de l'audience
 - 1050 \$ plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,45 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en administration des affaires, Université d'Ottawa
- Maîtrise ès arts (Philosophie), Université d'Ottawa
- Études de doctorat en histoire médiévale, Université de Montréal
- Atelier sur les techniques de médiation, Harvard Law School

Expérience pertinente

- Agit à titre de médiateur et d'arbitre en relations du travail en Ontario, au Québec et au fédéral depuis 1997. Expertise en évaluation et classification de postes
- Membre du Conseil canadien des relations du travail, de 1990 à 1996
- Conseiller principal au Secrétariat du Comité consultatif sur le milieu de travail en évolution en 1996-1997
- Cadre au ministère fédéral du Travail, de 1980 à 1990, dans diverses fonctions reliées aux relations internationales (OIT, OCDE) et fédérales-provinciales, et à l'élaboration des politiques

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 205

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 45 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - Il n'y a pas de frais d'annulation si l'arbitre parvient à substituer une audience à celle qui est annulée et que celle-ci procède
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 100 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - 100 \$ d'indemnité quotidienne sans coucher, dès que déplacement
 - 250 \$ d'indemnité quotidienne avec coucher
- Frais de transport : 0,60 \$/km

BEAULIEU, Francine
1546, rue de la Peltrie
Québec (Québec) G2G 2M2
fbeaul@sympatico.ca

Bureau : 418 877-2790
Télécopieur : 418 877-4764

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Diplôme en technologie médicale, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiatrice dans le secteur de l'éducation depuis 1995
- Présidente de comités d'enquête constitués par le ministre de l'Éducation depuis 1994
- Coordonnatrice pour le Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure inc. (GAMM), de 1994 à 1997
- Conseillère juridique auprès d'une firme développant un logiciel de recherche dans le domaine des conventions collectives, de 1995 à 1996
- Pratique générale du droit, plus particulièrement en droit du travail, en droit administratif et en droit familial : représentations devant les tribunaux civils et administratifs, de 1991 à 1995
- Déléguée du Protecteur du citoyen, de 1990 à 1991
- Enseignement à des jeunes de niveau secondaire en regard de la Loi sur la protection de la jeunesse, de 1988 à 1989
- Technologiste en biochimie, de 1967 à 1979 et de 1983 à 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 244

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 23

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 87 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

BEAUPRÉ, René
4577, avenue Marcil
Montréal (Québec) H4A 3A2
rene.beaupre@videotron.ca

Bureau : 514 486-7612
Télécopieur : 514 543-5702

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Sclolarité de maîtrise en prévention et règlement des différends, Université de Sherbrooke
- Baccalauréat spécialisé en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis 2006
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée à titre de consultant en relations du travail, de 1991 à 2006
- Coordonnateur du secteur des relations du travail à la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, de 1988 à 1991
- Agent de recherche en relations du travail au ministère du Travail du Québec, de 1986 à 1987
- Conseiller en relations du travail à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers du Québec, de 1979 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 59
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 76 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 135 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de plus de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1980
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2013
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, de 1978 à 1983
- Directeur du contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1976 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 894
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 34 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 340 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 510 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 170 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels engagés
- Frais de transport : 0,80 \$/km

BLAIS, François
4022, avenue de Vendôme
Montréal (Québec) H4A 3N1
et
196, rue du Pré
Eastman (Québec) J0E 1P0
francois.blais@videotron.ca
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 514 482-6910
Résidence : 514 482-6041
Télécopieur : 514 482-6561
Cellulaire : 514 918-3633

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1983)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001 et de médiateur depuis 2003
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives, notamment : dans les secteurs des affaires sociales, de la fonction publique, de la métallurgie, de l'alimentation et du commerce
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Assesseur au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 2000 à 2006
- Arbitre désigné à la Commission des droits de la personne du Québec, de 1998 à 2006
- Pratique du droit en société, particulièrement en droit du travail et administratif, depuis 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 169

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 57 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

BOLDUC, Michel
80, rue Berlioz, app. 808
Verdun (Québec) H3E 1N9
michelbolduc22@hotmail.com

Bureau : 1-800-363-5678
Résidence : 514 768-0515
Télécopieur : 450 565-8321

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Licence en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval
- École nationale d'administration publique, Paris
- Membre du Barreau du Québec (1968)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1980
- Pratique du droit depuis 1968
- Inspecteur pour le compte du Service de l'inspection professionnelle du Barreau du Québec, de 1991 à 1996
- Président de comités de discipline de corporations professionnelles, de 1982 à 1993

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 089

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 23 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 500 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure, temps réel pour les heures en sus de la journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

CHOQUETTE, Robert
234, rue Longueuil
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6P4
rchoquette44@hotmail.com

Bureau : 450 358-5290
Résidence : 450 349-6846
Télécopieur : 450 358-4066

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences commerciales, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1994
- Professeur en relations industrielles au Collège militaire royal de Saint-Jean-sur-Richelieu en 1993-1994
- Cabinet conseil et pratique privée du droit, de 1989 à 1996
- Directeur des ressources humaines et secrétaire général au Collège régional Champlain, de 1985 à 1989
- Conseiller et procureur à la Fédération des cégeps, de 1974 à 1985
- Professeur en techniques administratives au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, de 1969 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 217

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 70 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement en sus de la journée de 7 heures à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

CLICHE, Nicolas
833, avenue du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
et
4135, rue Chambly
Montréal (Québec) H1X 3L1
clilab@globetrotter.qc.ca

Bureau : 418 397-5295
Résidence : 418 397-5376
Télécopieur : 418 397-5298
Résidence Montréal : 514 597-1537

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Scolarité de maîtrise en droit, Université McGill
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1981
- Pratique du droit depuis 1975
- Membre à temps partiel de la Commission des relations du travail dans la fonction publique du Canada, de 1988 à 1994
- Membre du Tribunal des droits de la personne du Canada, de 1986 à 1993

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 771

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 26

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 16 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

CLOUTIER, Pierre
998, rue Principale Ouest
Lawrenceville (Québec) J0E 1W0
et
1467, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1Z1
cloutip@gmail.com

Bureau : 450 535-6716
Résidence : 450 535-6665
Télécopieur : 450 535-6717
Cellulaire : 819 570-0331

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1984
- Arbitre dans le secteur de l'éducation depuis 1986
- A agi à titre d'arbitre dans le secteur des affaires sociales, de 1984 à 1986
- Commissaire adjoint au placement dans l'industrie de la construction, ministère du Travail du Québec, de 1978 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 302

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 17 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 225 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels ou indemnité quotidienne
- Frais de transport : 0,43 \$/km

CÔTÉ, Gabriel M.
23, rue Racine Est, bureau 304
Chicoutimi (Québec) G7H 1P4
dufourcoteavocats@videotron.net

Bureau : 418 549-8150
Résidence : 418 696-1539
Télécopieur : 418 549-6325
Cellulaire : 581 306-4886

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public, parapublic et privé depuis 1979
- Pratique générale du droit depuis 1972
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 062

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 43 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

COURTEMANCHE, Louis B.
3125, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N7
lbcourtemanche@sympatico.ca

Bureau : 514 738-2000
Télécopieur : 514 738-8898

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Diplôme de l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, Université de Lyon
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1971
- Enseignement du droit du travail à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1971 à 1977

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 973
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 12 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence, constat de règlement, autres travaux : 395 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 595 \$ dans tous les dossiers incluant les 12 premiers courriels, appels ou lettres, le supplément étant facturé au taux horaire ci-dessus
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - et si plus d'une journée d'audience est réservée dans une période de 60 jours consécutifs : 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 60 jours avant la date de l'audience.
- Allocation de déplacement : 195 \$/heure, temps réel pour les heures en sus de la journée de l'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

DAVIAULT, Pierre
5, Place Valmont
Lorraine (Québec) J6Z 3X7
pdaviault@gmail.com
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 450 478-3565
Résidence : 450 965-0323
Télécopieur : 450 965-0280
Cellulaire : 514 951-5850

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis février 2013
- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis septembre 2011
- Pratique en droit du travail et administratif, de 1981 à 2011
- Pratique en droit du travail en contentieux à la Fédération des cégeps, de 1978 à 1981
- Pratique du droit scolaire, administratif et du travail en contentieux à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), de 1973 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 6
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 52 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 330 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

DOYON, Louise
100, rue de Gaspé, bureau 503
Verdun (Québec) H3E 1E5
adjudex@adjudex.com
www.adjudex.com

Bureau : 514 739-0616
Télécopieur : 514 739-9222

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Scolarité de maîtrise en droit du travail, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1969)

Expérience pertinente

- Réinscrite sur la liste depuis février 2013
- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2003 (a été inscrite sur cette Liste de 2003 à 2007)
- Arbitre et médiatrice accréditée (IMAQ)
- Présidente du Conseil consultatif du travail et de la main d'œuvre, de 1998 à 2002
- Vice-présidente du Conseil canadien des relations du travail, de 1989 à 1997
- Professeure au Département de sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, de 1979 à 1989
- Conseillère juridique à la Confédération des syndicats nationaux, de 1969 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 38

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 345 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 ou moins jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement en sus d'une journée d'audience, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,74 \$/km

DUBÉ, Jean-Louis
2362, rue Hugo
Sherbrooke (Québec) J1J 4J7
lafleurdube@videotron.ca

Bureau : 819 346-4811
Télécopieur : 819 346-4819

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Brevet de l'Institut des sciences sociales du travail, Université de Paris
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans tous les secteurs depuis 1969 et exclusivement depuis 2000, tant sous la juridiction du Code du travail du Québec que du Code canadien du travail
- Professeur de droit du travail et de droit de la preuve à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de 1968 à 2000
- Auteur de trois volumes et de plusieurs articles en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 902

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 24 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 8,5 heures au taux horaire déclaré
 - 5,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 230 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

DUBOIS, André
256, boulevard Gouin Ouest
Montréal (Québec) H3L 3S5
andr.dubois2@sympatico.ca

Bureau : 514 337-9743
Résidence : 514 332-7737
Secrétariat : 514 273-8905
Télécopieur : 514 337-2052

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université du Québec à Montréal
- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Maîtrise en éducation (Adm.), Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2000
- Pratique privée en relations industrielles et en droit du travail, de 1984 à 2000
- Directeur des ressources humaines et des relations du travail dans le secteur parapublic, de 1972 à 1984

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 165

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 11

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 84 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
 - Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement dans un rayon de plus de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FABIEN, Claude
26, avenue Elmwood
Outremont (Québec) H2V 2E2
courriel@claudefabien.ca

Bureau : 514 277-0319
Télécopieur : 514 272-4100

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université McGill
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1975, avec une interruption de 1995 à 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1979 à 2008. Doyen de la Faculté, de 1995 à 2000
- Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de 1972 à 1979
- Recherche en informatique juridique à l'Université de Montréal, de 1969 à 1972
- Pratique du droit, de 1966 à 1969

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 197

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 89 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 330 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

FAUCHER, Nathalie
80, rue Berlioz, app. 1103
Verdun (Québec) H3E 1N9

arbitrage@nfaucher.com

Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 514 762-3461

Résidence : 514 762-1067

Télécopieur : 514 762-5139

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1988)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Pratique du droit, particulièrement en droit du travail, depuis 1988

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 235

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 21

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 71 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FERLAND, Gilles
195, chemin de la Côte-Ste-Catherine, app. 809
Outremont (Québec) H2V 2B1
gifer@videotron.ca

Bureau : 514 419-0586
Télécopieur : 514 419-0591

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences appliquées, génie chimique, École polytechnique de Montréal
- Certificat de l'Institut international d'études sociales, BIT, Genève
- Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1981 et de médiateur depuis 1996
- Professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval, de 1979 à 1996, dans les cours suivants : négociations collectives, pratiques syndicales, systèmes de rémunération, classification et évaluation des emplois
- Directeur du Département des relations industrielles de l'Université Laval, de 1982 à 1985
- Commissaire à la Commission d'enquête sur l'opportunité d'établir un régime d'employés surnuméraires pour la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) en 1983
- Coordonnateur de la Fédération des employés des services publics (CSN), de 1976 à 1977, et conseiller syndical pour la même Fédération, de 1970 à 1976

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 415
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 68 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement en dehors de la journée d'audience prévue, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FLYNN, Maureen
4182, avenue Hingston
Montréal (Québec) H4A 2J7
flynn10@me.com

Bureau : 514 484-2391
Secrétariat : 514 739-5928
Télécopieur : 514 484-8316
Cellulaire : 514 592-2147

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en sciences politiques, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend au Québec et au fédéral depuis 2004
- Arbitre de plainte de congédiement au fédéral depuis 1995
- Agente négociatrice de conventions collectives dans le secteur privé
- Vice-présidente à temps partiel au Conseil canadien des relations industrielles, de 2005 à 2008, et membre à temps partiel, de 1995 à 2004
- Directrice des relations du travail, Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1988 à 1995
- Conseillère politique au Cabinet du ministère du Travail du Québec, de 1986 à 1988
- Pratique privée du droit, de 1981 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 166

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 87 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

FORTIER, Diane
45, Place Charles-Lemoyne, bureau 95
Longueuil (Québec) J4K 5G5
dianefortierarbitre@bureauavocats.ca

Bureau : 450 442-1684
Résidence : 450 906-1438
Télécopieur : 450 442-1125
Cellulaire : 514 912-7173

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université du Québec à Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1990
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation et de la santé – services sociaux depuis 2000
- Arbitre dans le secteur de la fonction publique, de 1990 à 1996 et depuis 2008
- Médiatrice agréée auprès de la Cour supérieure (matières civiles et commerciales)
- Pratique spécialisée en droit du travail depuis 1983
- Inscrite sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 369

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 21

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 48 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 265 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 397,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, temps réel en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,85 \$/km

FORTIN, Pierre A.
166, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
sec.pafortin@gmail.com
fortinpierrea@globetrotter.net

Secrétariat : 418 658-7592
Résidence : 418 598-7596
Télécopieur : 418 658-7598
Cellulaire : 418 654-8387

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Sclolarité de maîtrise didactique, Université Laval
- Baccalauréat en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans les secteurs public et privé depuis 1996
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Consultant, de 1993 à 1996
- Directeur général, ASP-Administration provinciale, de 1990 à 1993
- Directeur des relations professionnelles au ministère de l'Éducation, de 1988 à 1990
- Chef des relations du travail et directeur administratif à la Confédération des caisses populaires Desjardins, de 1972 à 1987
- Conseiller en relations du travail au ministère de l'Éducation, de 1969 à 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 300

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 21 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

FRUMKIN, Harvey
4999, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 309
Westmount (Québec) H3Z 1T3
ffg@bellnet.ca

Bureau : 514 861-2812
Résidence : 514 939-2119
Télécopieur : 514 861-6062
Cellulaire : 514 910-5783

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en droit civil, Université McGill
- Membre du Barreau du Québec (1965)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1967
- Arbitre nommé au Décret de la construction
- Arbitre dans les secteurs privés, de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique
- Arbitre auprès de la Commission des relations du travail en éducation de l'Ontario
- Pratique du droit en société depuis 1965

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 2 286

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 50 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 300 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 6 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 450 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

GAGNÉ, Jean M.
1349, chemin du Grand-Ruisseau
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1
et
116, 5e avenue
Verdun (Québec) H4G 2Y9
arbi@sympatico.ca

Bureau et télécopieur : 450 227-7244
(ligne directe de Montréal)
Bureau : 514 765-7444
Cellulaire : 514 229-7444

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1989
- Arbitre nommé par les parties dans diverses conventions collectives de travail (fédéral et provincial)
- Avocat de pratique privée depuis 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 268
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 285 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - **Si une journée d'audience est réservée :**
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience
 - **Si plus d'une journée d'audience est réservée dans une période de 60 jours consécutifs :**
 - 1 heure au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents de 11 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré par jour plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,90 \$/km

GAGNON, Denis
3857, rue Louise-Fiset
Québec (Québec) G1X 4N4
gagnode@videotron.ca

Bureau : 418 877-9036
Résidence : 418 872-3658
Secrétariat : 418 651-5532
Télécopieur : 418 877-9587
Cellulaire : 418 564-0424

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en sciences sociales (relations industrielles), Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1982)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1995
- Arbitre dans les secteurs de l'éducation, de la fonction publique et de la santé
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Commissaire du travail, de 1986 à 1994
- Chef du service des études en relations du travail, Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, de 1982 à 1986
- Conseiller en relations du travail, de 1975 à 1982

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 697

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 43 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure pour les heures en sus de 7 heures/jour si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
 - Hébergement : 280 \$ d'indemnité quotidienne avec coucher
- Frais de transport : 0,60 \$/km

GAGNON, Huguette
Case postale 2096
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M3
gagnonh@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 839-2045
Télécopieur : 418 839-2061

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Baccalauréat en pédagogie, Université Laval
- Diplôme en bibliothéconomie, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre de médiatrice, d'arbitre de grief et de différend depuis 1981, avec une interruption de septembre 1984 à mai 1985
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, des affaires sociales et des postes
- Arbitre inscrite dans plusieurs conventions collectives
- Conseillère en relations du travail à la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, de septembre 1984 à mai 1985
- Pratique du droit seule ou en société, de 1978 à 1981
- Bibliothécaire et professeure, de 1963 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 656
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

GAGNON, Jean Denis
450, avenue Portland
Mont-Royal (Québec) H3R 1V7
gagnondec@bell.net

Bureau : 514 735-5322
Résidence : 514 733-3325
Télécopieur : 514 735-9790

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit et diplôme d'études supérieures en droit public, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1965)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiation dans les secteurs public et privé depuis 1970
- Inscrit sur la liste des arbitres du Barreau du Québec pour les litiges en matière de droit du travail et de droit civil depuis 2009
- Professeur de droit du travail et de droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1969 à 2008. Professeur de droit du travail nord-américain à l'Université de Poitiers en 2000
- Auteur de nombreux articles portant sur le droit du travail, le droit administratif et l'incidence des chartes canadienne et québécoise en matière de relations du travail
- Nommé à quelques reprises président de comités de reclassement formés en vertu des lois provinciale et fédérale, lors de la fermeture d'usines et d'institutions
- Arbitre en chef, secteur des affaires sociales, de 1976 à 1987

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 590

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 126 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 250 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

GAUVIN, Jean
706, rue de l'Alsace
Québec (Québec) G1X 2S4
jean.gauvin.avocat@sympatico.ca

Bureau : 418 650-6046
Télécopieur : 418 653-8433

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Études en évaluation foncière et en mathématiques financières, Université Laval
- Formation en arbitrage commercial et civil, ainsi qu'en médiation
- Membre du Barreau du Québec (1961)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1975 et à temps plein depuis 1981
- Arbitre à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances depuis 2002
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives des secteurs public, parapublic et privé
- Arbitre désigné pour agir en vertu du Code canadien du travail (plainte pour congédiement injuste et tout autre recours)
- Président de comités de discipline de différentes corporations professionnelles, de 1980 à 1992
- Commissaire adjoint aux services essentiels en 1976
- Pratique générale du droit de 1961 à 1981

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 769
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 68 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 195 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 290 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi, véhicule de location : frais réels

GIRARD, Carol
200, rue Racine Est, bureau 30
Chicoutimi (Québec) G7H 1S1
girardallardguimond@videotron.ca

Bureau : 418 543-0725
Résidence : 418 674-2317
Télécopieur : 418 543-1765

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1996
- Médiateur accrédité à la Cour supérieure du Québec depuis 1996
- Pratique générale du droit depuis 1975

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 95
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 5
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 29 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 160 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 240 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 20 km du bureau, temps réel, par le moyen de transport le plus rapide
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1979)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1987, avec une interruption de 1995 à 2002
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Délégué général du Québec à Bruxelles, de 2000 à 2002, et à Londres, de 1995 à 2000
- Membre du Comité extra-parlementaire d'étude du système de pension des députés à l'Assemblée nationale, 1991
- Président de l'Assemblée nationale, de 1983 à 1985
- Député, de 1976 à 1985
- Conseiller du sous-ministre des Affaires culturelles, de 1975 à 1976

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 385

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 68 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 215 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 200 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : frais réels, maximum 75 \$
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université d'Ottawa
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1983
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage, secteur de la santé et des services sociaux depuis 1988
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Arbitre en chef au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA), de 1999 à 2006
- Ministère du Travail du Québec : coordonnateur du Service de médiation préventive, spécialiste en relations du travail, médiateur et personne-ressource, de 1978 à 1983
- Ministère du Travail de France : délégué et chargé de mission dans le domaine de la négociation collective et de l'arbitrage de différend, de 1980 à 1981
- Pratique privée spécialisée en droit du travail, de 1970 à 1978

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 479

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 25

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 335 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 480 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau et effectué en dehors des heures normales de travail
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

IMBEAU, Paul
10800, avenue Millen, app. 6613
Montréal (Québec) H2C 0A3

Bureau : 450 629-9696
Résidence : 450 667-0800
Télécopieur : 450 667-8933

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique, Université Laval
- Spécialisation en génie industriel, Paris

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend depuis 1965
- Chargé de cours en organisation du travail et en ergonomie à l'Université de Montréal, de 1965 à 1992, à l'École polytechnique de Montréal, de 1974 à 1976, à l'Université du Québec à Montréal en 1992 et à l'Université de Moncton, de 1974 à 1994
- Analyste de systèmes et responsable de formation en génie industriel et de recherches sur l'évolution de la technologie dans divers secteurs industriels

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 368
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 39 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

JOBIN, Carol
3021, rue Paradis
Montréal (Québec) H1Y 1C4
acj@arbitragecaroljobin.com

Bureau : 514 376-4988
Télécopieur : 514 376-9447

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en sciences politiques, Université du Québec à Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1986
- Professeur associé, Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal depuis 2006
- Professeur de droit, Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, de 1976 à 2004
- Membre du Comité d'experts sur les besoins en protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle, 2002
- Secrétaire de la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail (Commission Beaudry), de 1984 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 455

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 63 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

LAFLAMME, Gilles
218, chemin des Granites
Lac-Beauport (Québec) G3B 0G3
gilles.laflamme@rlt.ulaval.ca

Bureau et résidence : 418 849-7312
Télécopieur : 418 849-6901

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Doctorat en sciences sociales du travail, Université de Paris
- Maîtrise en relations industrielles, Université Laval

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1974 dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, des municipalités et privé
- Professeur associé au Département des relations industrielles de l'Université Laval depuis 2005; auparavant, professeur de 1971 à 2005

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 617
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 6
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 203 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 150 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 225 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 12 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 30 \$ pour souper
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60/km

LA FORGE, Jean-François
1112, rue Émélie-Chamard
Québec (Québec) G1X 4S9
laforgearbitre@bellnet.ca

Bureau : 418 877-7305
Télécopieur : 418 877-9219

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis novembre 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2010
- Pratique privée du droit du travail depuis plus de vingt-cinq ans
- Président de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec (APRHQ), de 1989 à 1993 (maintenant l'Ordre des conseillers en ressources humaines)
- Auteur du livre Accréditation paru en 1990

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 27

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 22

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 57 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km, temps réel. Aucune allocation de déplacement si à Montréal ou dans un rayon de 60 km de Québec
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,64/km

LAMARCHE, Pierre
809-3050, boulevard Notre-Dame
Laval (Québec) H7V 4B9
arbitrage.pierre.lamarche@videotron.ca

Bureau : 450 973-4472
Télécopieur : 450 973-3943
Cellulaire : 514 386 3033

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Baccalauréat ès-art. Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014 (et depuis, 1996, en vertu du Code canadien du travail)
- Avocat et conseiller en négociation, en gestion et en redressement d'entreprise, de 1995 à 2013
- Sous-ministre adjoint aux relations professionnelles, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, de 1994 à 1995
- Président et Directeur général de la Corporation d'Urgences-Santé de 1998 à 1994
- Chargé de cours, Département des sciences administratives à l'UQAM, de 1983 à 1988
- Conseiller syndical (de 1972 à 1977) et adjoint au président (de 1977 à 1988) à la Confédération des syndicats nationaux

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 50 (C.c.T.)

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 190 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 190 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 75 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau et si effectué en dehors de heures normales de travail
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,57 \$/km

LAMY, Francine
201, Allée Glendale
Outremont (Québec) H2V 4V4
fl@francinelamy.qc.ca

Bureau : 514 334-5783
Télécopieur : 438 333-0910
Cellulaire : 514 891-1806

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Baccalauréat en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1983)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre et de médiatrice depuis 2009
- Inscrite sur la liste des arbitres des secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux depuis 2011
- Médiatrice accréditée par le Barreau du Québec depuis 2008
- Pratique du droit en contentieux puis en cabinet privé, avec spécialisation en droit du travail, de 1986 à 2008
- Conseillère juridique au Conseil canadien des relations du travail, de 1984 à 1986
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 66

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 61 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau

LAPLANTE, Pierre
86, rue des Tournois
Blainville (Québec) J7C 4Y4
pylpyl@bell.net

Bureau : 450 437-6264
Télécopieur : 450 437-7643
Cellulaire : 514 409-6264

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Arbitre en chef au Greffe des tribunaux d'arbitrage des médecins résidents du Québec et également, au Greffe des tribunaux d'arbitrage des biochimistes cliniques du Québec depuis 2012
- Inscrit sur la liste des arbitres des secteurs santé et services sociaux et de la fonction publique depuis 2006
- Pratique du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1978 à 2001

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 254

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 26

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 40 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

LARIVIÈRE, Jacques
114, chemin du Mont-Shefford
Shefford (Québec) J2M 1N7
lariviere-jacques@videotron.ca

Bureau et résidence : 450 539-1740
Secrétariat : 450 349-1707
Télécopieur : 450 539-1828
Cellulaire : 514 835-6708

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Diplômé du Microprogramme de 2e cycle de prévention et de règlement des différends, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 2003
- Assesseur au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 2004 à 2009
- Pratique en droit du travail individuel et collectif, de 1986 à 2000
- Pratique en droit civil et en droit du travail, de 1970 à 1986

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 57
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 12
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 38 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée (après 18 h)
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,80 \$/km

LAUZON, Claude
C.P. 161, succursale Bureau-chef
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6Z4
lauzon.poulin@videotron.ca

Bureau : 450 347-2344
Télécopieur : 450 347-4132
Cellulaire : 514 515-2344

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1959)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1964
- Arbitre désigné dans plusieurs conventions collectives
- Pratique privée du droit depuis 1969 et auparavant en société, de 1959 à 1969

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 2 009
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 50 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel en tout temps
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

LAVOIE, André G.
16, rue des Peupliers
Blainville (Québec) J7C 5J5
alavoie@andreglavoie.com

Bureau : 450 433-2419
Télécopieur : 450 433-4085
Cellulaire : 514 601-3135

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Univ. d'Ottawa
- Diplôme d'études collégiales, Séminaire St-Augustin
- Membre du Barreau du Québec (1984)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Avocat et conseiller juridique en matière de relations du travail, Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), de 2003 à 2014
- Avocat associé, négociateur et conseiller juridique affecté à la représentation de la clientèle syndicale, de 1999 à 2003
- Avocat affecté à la représentation des employeurs, notamment Purolator Courrier et Général Motors du Canada de 1995 à 1999
- Avocat affecté à la représentation des salariés (CSD) devant les instances de la CSST, de 1990 à 1995
- Président du Bureau de révision paritaire des Laurentides de la CSST, de 1988 à 1990
- Pratique générale du droit, de 1984 à 1988
- Professeur à l'École du Barreau du Québec, secteur droit du travail et droit de la santé et de la sécurité du travail, depuis 2007

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : -

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : -

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : -

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

LAVOIE, Jean-Marie
2720, rue Le Moyne
Sherbrooke (Québec) J1K 1S8
maudan2@videotron.ca

Bureau : 819 346-1070
Résidence : 819 346-9931
Télécopieur : 819 346-1906
Cellulaire : 819 574-4995

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence et diplôme d'études supérieures en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1971, avec une interruption de 1982 à 1986
- Pratique générale du droit et professeur en droit administratif à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de 1967 à 1996
- Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, de 1982 à 1986, et vice-doyen, de 1973 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 497

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 29 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 6 heures au taux horaire déclaré en toute circonstance
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 150 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

LEFEBVRE, Bernard
5455, rue St-André, app. 42
Montréal (Québec) H2J 4A8
et
79, rue du Fleuve
Grandes-Bergeronnes (Québec) G0T 1G0
bernard.lefevre@instantia.ca www.instantia.ca

Bureau Montréal : 514 279-3566
Bureau : 418 232-6535
Télécopieur : 514 221-4606

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Études en sciences commerciales et avantages sociaux, Université de Montréal
- Certificat en langue anglaise, Université McGill
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre depuis 1983
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de la santé et des services sociaux depuis 2000
- Arbitre en vertu de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma depuis 1998
- Chargé de cours, École polytechnique de l'Université de Montréal, de 1985 à 2000
- Commissaire de la construction en vertu de la loi R-20, de 1976 à 1979
- Président du conseil d'arbitrage des métiers de la construction, de 1979 à 1996
- Conseiller en gestion de projets, Lavalin et SNC-Lavalin, de 1980 à 1984
- Juge municipal de Beaconsfield, de 1995 à 2000

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 718

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 18

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 46 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

LÉTOURNEAU, Mario
1395, rue Brazeau
Saint-Lazare (Québec) J7T 1Y7
et
869, rue Viger Est, suite 104
Montréal (Québec) H2L 2P5
mletourneau@arbitramedia.com

Résidence : 514-303-0954
Bureau : 450 218-6191
Télécopieur : 450 218-6192
Cellulaire : 514 386-1770

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis août 2011
- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis mai 2010
- Pratique exclusivement en droit du travail et en droit administratif depuis 1967

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 10
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 21 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence: 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 220 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 3 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 15 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 5 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 2 à 14 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 1 jour ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 110 \$/heure
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

L'HEUREUX, Joëlle
1217, avenue Bernard, app. 221
Outremont (Québec) H2V 1V7
lheureux.joelle@videotron.ca

Secrétariat : 514 508-0579
Télécopieur : 514-508-5037
Cellulaire : 514 743-8398

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiatrice depuis 2004
- Arbitre nommée dans plusieurs conventions collectives, incluant les secteurs de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique
- Commissaire et directrice à la Commission des lésions professionnelles, de 1991 à 2004
- Procureure et coordonnatrice à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, de 1983 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 114

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 23

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 31 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 325 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km

LUSSIER, Jean-Pierre
3590, rue Brébeuf
Brossard (Québec) J4Z 2X5
jpl@jplussier.com

Bureau : 450 445-1662
Télécopieur : 450 445-1579
Cellulaire : 514 233-2177

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en criminologie, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1968)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1977
- Pratique du droit depuis 1968, particulièrement en droit criminel, en droit administratif et en droit du travail
- Président de comités de discipline de plusieurs corporations professionnelles

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 558

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 19

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 20 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 330 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 495 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 160 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MALLETTE, Noël
ÉSG UQAM (DRH)
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Bureau R-3490 ou R-3250
Montréal (Québec) H3C 3P8
mallette.noel@uqam.ca

Bureau : 514 987-3000 poste 4244
Résidence : 514 385-9988
Télécopieur : 514 987-0407

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit du travail, Université McGill
- Maîtrise en relations industrielles, Université de Montréal
- Baccalauréat en sciences politiques, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Montréal

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1994
- Professeur de relations du travail et de négociation collective à l'Université du Québec à Montréal depuis 1975
- Professeur de relations du travail au Cégep de Maisonneuve, de 1970 à 1975
- Conseiller en relations du travail chez Canadair Ltée (Bombardier), de 1967 à 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 154

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 133 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 210 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$ / heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

MARCHETERRE, Richard
573, boulevard Queen-Victoria
Sherbrooke (Québec) J1H 3R5
marcheterre@hotmail.com

Bureau : 819 821-2762
Télécopieur : 819 821-2601

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1979
- Arbitrage commercial et civil depuis 1982
- Conseiller au Syndicat des enseignants de l'Estrie en 1976
- Professeur de droit au Cégep de Sherbrooke, de 1973 à 1974
- Gestion du personnel chez Chapparral of Canada en 1970-1971

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 072

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 84 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 350 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 3 heures incluant les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures incluant les frais inhérents si entre 15 et 30 jours ou moins avant la date de l'audience
 - 5 heures incluant les frais inhérents si moins de 15 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement :
 - 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

MARTIN, Claude
1, rue McGill, app. 505
Montréal (Québec) H2Y 4A3
et
34, rue du Plateau-du-Réservoir
Gatineau (Québec) J8V 1G2
claudemartin4@sympatico.ca

Bureau : 514 843-2469
Secrétariat : 514 847-8989 poste 248
Sans frais : 1 866 804-9338
Télécopieur : 514 847-8990

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit, Université Dalhousie
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1979)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006
- Pratique privée du droit, avec spécialisation en droit du travail, droit de la santé et de la sécurité du travail et droit de l'environnement, depuis 1981
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 62

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 86 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 235 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si annulation le jour même de l'audience
- Allocation de déplacement : 115 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

MÉNARD, Jean
849, boul. L'Assomption
Repentigny (Québec) J6A 7R7
arbitre@jeanmenard.com

Bureau et résidence : 450 582-4445
Secrétariat : 450 582-8849
Télécopieur : 450 582-6957
Cellulaire : 514 718-8849

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2006 et à temps plein depuis 2009
- Inscrit au répertoire des arbitres qui agissent en vertu du Code canadien du travail depuis 2008
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur de la santé et des services sociaux depuis 2011
- Médiateur accrédité par le Barreau du Québec en matière civile, commerciale et travail
- Conseiller juridique du régime de retraite des travailleurs de la construction, de 1985 à 2006
- Avocat plaideur au contentieux de l'Office de la construction du Québec, de 1980 à 1985
- Pratique générale du droit, de 1970 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 58

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 9

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 20 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 330 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,65 \$/km

MÉNARD, Jean-Guy
53, rue du Parc-de-Vimy
Québec (Québec) G1C 2L3
jgmenard_arbitre@videotron.ca

Bureau et résidence : 581 741-3530
Télécopieur : 418 661-1009
Cellulaire : 418 564-6150

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence et scolarité de maîtrise en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de différend choisi par les parties dans tous les secteurs de l'activité économique depuis 1981
- Arbitre en chef des tribunaux d'arbitrage dans le secteur de l'éducation depuis 1985
- Arbitre et médiateur accrédité (IMAQ)
- Arbitre en chef à la fonction publique (SFPQ) de 2006 à 2012
- Arbitre en chef au tribunal d'arbitrage de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), de 1999 à 2007
- A oeuvré dans le milieu de l'éducation, de 1973 à 1981, notamment à titre de directeur général et directeur du personnel de la Commission scolaire Chutes-Montmorency

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 041
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 71 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 230 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 230 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 230 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

MORENCY, Jean M.
2183, chemin de la Rive
Alma (Québec) G8B 5V3
et
521, rue Sacré-Coeur Ouest
Alma (Québec) G8B 1M4
jmorlex@gmail.com

Secrétariat : 418 668-3011
Résidence : 418 769-0539
Télécopieur : 418 668-0209
Cellulaire : 418 662-8747

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (de 1966 à 2012)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1977 tant dans les secteurs privé que public
- Arbitre choisi par les parties dans le secteur de l'éducation depuis 1977
- Juge municipal de 1985 à 2011
- Pratique générale du droit en société depuis 1965

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 804
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 14
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 32 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 262,50 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper
 - Hébergement : 175 \$ ou frais réels si moindre
- Frais de transport : 0,55 \$/km

MORIN, Marcel
366, boulevard Taché Ouest
Montmagny (Québec) G5V 3R8
memorin@globetrotter.net

Bureau : 418 241-1445
Résidence : 418 248-5663
Télécopieur : 418 248-2439

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1974 et à temps plein depuis 1985
- Pratique du droit, de 1972 à 1985
- A enseigné à la Faculté de droit de l'Université Laval, de 1971 à 1980
- A publié, en collaboration avec Me Patrice Garant, deux études : La fonction publique canadienne et québécoise et Le droit disciplinaire de la fonction publique au Québec

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 376

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 25

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 73 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 260 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 390 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 260 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 10 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,72 \$/km

MORO, Suzanne
38, Place du Commerce, porte 11 #603
Verdun (Québec) H3E 1T8
suzannemoro@me.com
Adjointe : nancy.laroche@verbascripta.com

Bureau : 514 765-0807
Télécopieur : 514 765-0480
Cellulaire : 514 231-2126
Secrétariat : 450 478-7375

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en relations industrielles, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis août 2009
- Médiatrice et arbitre accréditée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) depuis 2010
- Commissaire à la Commission des relations du travail et au Bureau du commissaire général du travail, de 1984 à 1988 et de 1993 à 2009
- Secrétaire et conseillère juridique à la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, de 1988 à 1993
- Agente de recherche en droit au Bureau du commissaire général du travail et au Tribunal du travail, de 1981 à 1984
- Conseillère juridique à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, de 1980 à 1981
- Maître des rôles adjointe puis maître des rôles de la Cour supérieure, de 1975 à 1976; responsable des rôles civils au ministère de la Justice, de 1976 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 441

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 53 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 375 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

NADEAU, Denis
25, rue de la Méditerranée
Gatineau (Québec) J8T 7G7
arbitre.denisnadeau@gmail.com

Bureau et résidence : 819 561-3973
Télécopieur : 819 561-4409

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Maîtrise en droit, Université de Montréal
- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1981)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief dans tous les secteurs depuis 1993
- Expérience en médiation et en arbitrage de différend
- Arbitre désigné dans des conventions collectives dans le domaine de la construction (secteurs institutionnel, commercial, industriel, génie civil et voirie)
- Professeur en droit du travail du Québec et en arbitrage de grief à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa depuis 1984
- Consultant en matière de relations du travail et de droits de la personne, de 1984 à 1993
- Pratique du droit à Montréal, de 1981 à 1984
- Auteur de plusieurs articles en droit du travail

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 275

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 13

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 28 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 265 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré
- Frais inhérents à l'arbitrage : 410 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur de Gatineau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

POULIN, Côme
213, boulevard des Étudiants
Québec (Québec) G2A 1P6
poulin.come@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 843-1577
Télécopieur : 418 574-6201
Cellulaire : 418 569-9008

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1970)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps partiel depuis 1978 et à temps plein depuis 2007
- Pratique spécialisée en droit du travail et de l'emploi depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 255
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 15
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 26 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

PROVENÇAL, Denis
1300, rue Notre-Dame, C.P. 1150
Berthierville (Québec) J0K 1A0
arbitre.provencal@gmail.com

Bureau : 450 836-6213
Télécopieur : 450 836-7712

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université d'Ottawa
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2004
- Inscrit sur la liste des arbitres du secteur santé et services sociaux depuis 2004 et de l'industrie de la construction depuis 2007
- Inscrit sur la Liste des arbitres de différends entre une municipalité ou une régie intermunicipale et une association de salariés de policiers ou de pompiers aux fins de l'article 99 du Code du travail jusqu'au 8 juillet 2018
- Pratique privée du droit en société, avec spécialisation en droit du travail, de 1977 à 2004

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 210
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 23
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure, temps réel si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du bureau ou du centre-ville (Hôtel de ville) Aucune allocation si à Québec.
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

RACINE, Martin
1341, rue Nelles
Québec (Québec) G1W 3B4
martracine@videotron.ca

Bureau et résidence : 418 658-6864
Télécopieur : 418 353-1122
Secrétariat : 418 380-9326
Cellulaire : 418 564-9197

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Certificat en arbitrage de l'Institut des arbitres du Canada (1987)
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la Liste depuis février 2013
- Commissaire et juge administratif, Commission des lésions professionnelles, de 2007 à 2012
- Pratique du droit du travail en société, de 1989 à 2007 puis auparavant, de 1975 à 1986
- Assesseur juridique à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles, de 1986 à 1989

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 50

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 3

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 18 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 210 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 315 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 105 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

ROY, Claude
8635, rue Lajeunesse, app. 812
Montréal (Québec) H2P 0B5
et
695, rue Gauthier
Laterrière (Québec) G7N 1G5
clauderoyalaterriere@videotron.ca

Bureau : 514 750-3696
Télécopieur : 438 383-7487
Cellulaire : 438 399-9574
Résidence : 418 678-1588

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1974)

Expérience pertinente

- Inscrit sur la liste depuis juin 2013
- Arbitre pour la partie I et la partie III du Code canadien du travail depuis mars 2013
- Vice-président du Conseil canadien des relations industrielles, de 2008 à 2013
- Arbitre pour la partie III du Code canadien du travail, de 2006 à 2008
- Bâtonnier du Barreau du Saguenay Lac St-Jean, 1992-1993
- Avocat de pratique privée, de 1974 à 2008

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 225
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 175 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : Frais réels
- Frais de transport : 0,55 \$/km

ROY, Jean-Guy
2693, rue d'Aurigny
Québec (Québec) G1V 1B4
jgg.roy@sympatico.ca

Bureau et résidence : 418 656-6886
Télécopieur : 418 656-4279
Cellulaire : 418 952-6886

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Scolarité de maîtrise en relations industrielles, Université Laval
- Baccalauréat en pédagogie, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1980)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1999
- Arbitre à la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances depuis 2002
- Commissaire à la Commission des lésions professionnelles, de 1987 à 1999
- Directeur du Bureau du sous-ministre au ministère du Solliciteur général, de 1986 à 1987
- Avocat à la Direction des affaires pénales et directeur du Service central des réclamations au ministère de la Justice, de 1981 à 1986
- Directeur du Service des relations du travail au ministère de l'Éducation, de 1972 à 1980

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 190
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 25 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 120 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,60 \$/km

ROY, Léonce E.
1103-4901, rue Lionel-Groulx
St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 0N2
et
833, avenue du Palais, C.P. 1120
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0
et
3125, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N7
concilex@bell.net

Bureau et résidence : 418 872-5574
Secrétariat : 418 875-4631
Résidence secondaire : 418 875-3045
Télécopieur : 418 872-3048
Cellulaire : 418 933-6693

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Doctorat en droit, Université de Lyon
- D.E.S., Institut d'études du travail et de la sécurité sociale, Université de Lyon
- Maîtrise en droit, Université de Toronto
- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1973
- Arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec depuis 1990
- Médiation en droit civil, commercial et matrimonial depuis 1994
- Pratique du droit en société depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 1 199

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 15 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 140 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 2,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 140 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 2 à 10 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 1 jour ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 90 \$/heure temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,48 \$/km

ROY, Pierre-Georges
587, rue Dupret
Montréal (Québec) H3E 1X2
roypierregeorges@gmail.com

Bureau : 514 767-4596
Télécopieur : 514 767-4596
Cellulaire : 514 231-0822

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- License en droit, Université de Montréal
- Maîtrise en histoire, Université de Montréal
- Baccalauréat en histoire, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1990)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Pratique du droit, principalement droit du travail et droit administratif, de 1990 à 2013 (associé depuis 1999)

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : -
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : -
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : -

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 175 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 250 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 95 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)
- Frais de transport : 0,55 \$/km

SABOURIN, Diane
4900, boul. de l'Assomption, app. 412
Montréal (Québec) H1T 0A2
dianesabourin@videotron.ca

Bureau : 514 257-1001
Télécopieur : 514 253-0660

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1977)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre, de médiatrice et de formatrice à temps plein depuis 1984
- Arbitre choisie par les parties dans les secteurs privé, public et parapublic
- Assesseure à temps partiel au Tribunal des droits de la personne du Québec, de 1990 à 1992
- A donné plusieurs cours et prononcé plusieurs conférences sur des sujets reliés aux relations du travail
- Pratique spécialisée comme avocate en droit du travail, municipal et scolaire, de 1977 à 1984

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 598

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 8

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 67 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 280 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 30 jours avant la date de l'audience
 - 7 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 30 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

SAINT-ANDRÉ, Yves
302-306, rue Le Royer Est
Montréal (Québec) H2Y 1E3
ysaint-andre@bell.net

Bureau et résidence : 514 875-5318
Télécopieur : 514 875-5318
Cellulaire : 514 951-5318

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Montréal
- Certificat en gestion financière, HEC Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1978)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2014
- Formateur et enseignant à l'École du Barreau de Montréal (rapports individuels et collectifs de travail), de 1987 à 1988 et de 1995 à 2007
- Enseignant au Collège Montmorency (législation professionnelle), de 1986 à 1986
- Auteur de plusieurs articles publiés par le Service de formation permanente du Barreau du Québec aux volumes *Développement récents en droit du travail*
- Pratique privée en droit du travail, de 1978 à 2012

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : --

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : --

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : --

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels (incluant le stationnement)
- Frais de transport : 0,70 \$/km
 - Avion, train, autobus, taxi : frais réels

ST-ARNAUD, Pierre
6240, 27e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3J7
et
500, Montée D'Enseigne
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
et
4834, rue des Grèbes
Saint-Augustin-de-Desmaures, Qc G3A 2B9
p.st-arnaud@sympatico.ca

Bureau et résidence : 514 374-5298
Télécopieur : 514 374-7024
Cellulaire : 514 717-5298
Bureau : 418 325-2973
Sans frais : 1 866 786-5298
Télec. sans frais : 1 888 786-7024

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Maîtrise en droit, Université Queen's
- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief à temps plein depuis 2005
- Inscrit sur la liste des arbitres agissant en vertu du Code canadien du travail
- Pratique du droit particulièrement en droit du travail depuis 1974
- Conseiller juridique au ministère fédéral du Travail, de 1973 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 81

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 61 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 220 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 330 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 100 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 80 km du bureau le plus près, temps réel en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,57 \$/km

SYLVESTRE, André
1300, rue Notre-Dame, C.P. 1150
Berthierville (Québec) J0K 1A0
andre_sylvestre@bellnet.ca

Bureau : 450 836-6213
Télécopieur : 450 836-7712
Résidence : 514 279-5295
Cellulaire : 514 571-1693

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- D.E.S. en sciences économiques, Université de Grenoble
- Licence en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1966)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1971
- Pratique du droit en société depuis 1973
- Professeur de droit à l'Université de Sherbrooke, de 1970 à 1973
- Expérience des négociations dans le monde de l'enseignement, pour le compte du ministère de l'Éducation, de 1968 à 1970

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 2 967

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 20

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 32 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 280 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 60 km du centre-ville (Hôtel de ville), temps réel si en sus d'une journée d'audience
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,70 \$/km

SYLVESTRE, Jacques
1600, rue Girouard Ouest, bureau 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8
jsylvestresr@jurisylvestre.ca

Bureau : 450 773-8445 poste 229
Bureau Montréal : 514 866-8445
Résidence : 450 774-4879
Télécopieur : 450 773-2112
Cellulaire : 450 701-7145

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1963)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1971, notamment dans les secteurs privé et hospitalier
- Médiateur accrédité auprès de la Cour supérieure
- Arbitre inscrit au Décret de la construction depuis 1971
- Pratique générale du droit depuis 1963 dans un cabinet où certains autres avocats oeuvrent à l'occasion dans le domaine des relations du travail, à l'exclusion de l'arbitrage de grief et de tout ce qui touche aux conventions collectives
- Arbitre en droit civil et en droit commercial

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 586
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 1
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 9 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 6 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si plus de 60 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure, temps réel, dans tous les cas
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60/km

TOUSIGNANT, Lyse
8050, boul. du St-Laurent, app. 102
Brossard (Québec) J4X 2P1
lysetousignant@gmail.com

Bureau et résidence : 450 923-0139
Télécopieur : 450 466-5688

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Cours en négociation et médiation, Harvard Law School
- Membre du Barreau du Québec (1975)

Expérience pertinente

- Agit exclusivement à titre de médiatrice et d'arbitre de grief depuis 1983
- Conseillère et agente en relations du travail dans le domaine scolaire, de 1977 à 1981
- Pratique du droit, principalement en droit du travail, de 1974 à 1983

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 691
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 50 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence ou constat de règlement : 250 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 400 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 250 \$/heure, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km

TREMBLAY, Denis
138, rue de Maisonneuve, app. 407
Québec (Québec) G1R 2C3
arb.tremblay@videotron.ca

Bureau : 418 653-3551
Télécopieur : 418 653-4723
Cellulaire : 418 570-8494

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1972)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur à temps plein depuis 1987
- Commissaire du travail, de 1982 à 1987
- Conciliateur au ministère du Travail, de 1979 à 1982
- Avocat et conseiller en relations du travail au Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (CEQ), de 1974 à 1979
- Pratique du droit, de 1970 à 1974

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend
Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 908
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 67 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 240 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3,5 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 360 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 130 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 25 \$ pour souper
 - Repas et coucher : 250 \$ d'indemnité quotidienne avec coucher
- Frais de transport : 0,55 \$/km

TURCOTTE, René
3515, rue du Parc
Canton-de-Hatley (Québec) J0B 2C0
reneturcotte@videotron.ca

Bureau : 819 346-4261
Résidence : 819 346-3845
Télécopieur : 819 346-5309
Cellulaire : 819 345-1455

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Licence en droit, Université de Sherbrooke
- Membre du Barreau du Québec (1971)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2000
- Arbitre désigné dans des conventions collectives des affaires sociales depuis 1982
- Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke depuis 1972

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré
Différend

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 164
Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 4
Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 35 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 180 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 3 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 270 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents si 10 jours ou moins avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 180 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : selon la [directive du Secrétariat du Conseil du trésor](#)

TURMEL, Charles
5568, rue Wilbrod-Paquin
Montréal (Québec) H1T 3Z2
cmturmel@bell.net

Bureau : 514 254-2381
Télécopieur : 514 255-4503

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence en droit, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1971)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief et de médiateur depuis 1987
- Président suppléant de comités de discipline
- Agit à titre d'arbitre à la Commission des droits de la personne du Québec
- Arbitre désigné en matière commerciale

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accélééré

Différend

Première convention

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 354

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 7

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 60 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 180 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 8 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 270 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 140 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement :
 - Repas : 15 \$ pour déjeuner, 20 \$ pour dîner et 30 \$ pour souper
 - Hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,75 \$/km

VEILLEUX, Diane
6387, rue de l'Aiglon
Laval (Québec) H7L 4W3
arbdianeveilleux@videotron.ca

Bureau : 450 625-7275
Télécopieur : 450 625-1863

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Études

- Baccalauréat et doctorat en droit, Université Laval
- Maîtrise en relations industrielles, Université Laval
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 1984
- Professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal depuis 1988
- Professeure au Département d'administration de l'Université du Québec à Rimouski, de 1981 à 1988
- Professeure substitut au Département des relations industrielles de l'Université Laval, de 1979 à 1981
- Agente de recherche et de planification socio-économique au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, de 1978 à 1979

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Aucun

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 326

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 10

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 63 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 200 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 40 km du bureau ou effectué en dehors des heures normales de travail
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,50 \$/km

VIAU, Louise
80, rue Berlioz, app. 1703
Verdun (Québec) H3E 1N9
louise.viau@lviau.com

Bureau et résidence : 514 362-1558
Télécopieur : 514 362-0693

[Retour à la liste des arbitres par ordre alphabétique.](#)

Rédige aussi en anglais

Études

- Licence et maîtrise en droit, Université de Montréal
- Membre du Barreau du Québec (1976)

Expérience pertinente

- Agit à titre d'arbitre de grief depuis 2001
- Professeure de droit à l'Université de Montréal, de 1976 à 2009
- Commissaire à la Commission Poitras, de 1996 à 1998
- Avocate générale, Justice Canada, de 1992 à 1994

Disponibilité de l'arbitre selon le type d'arbitrage (autre que grief)

Accéléré

Décisions et délai

Nombre approximatif de décisions rendues en carrière : 130

Décisions motivées déposées au cours de la dernière année : 16

Délai moyen d'arbitrage au cours de la dernière année : 49 jours

Tarifs de rémunération

- Taux horaire pour conférence préparatoire (arbitrage de grief), audition, délibéré et rédaction de la sentence : 225 \$
- Rémunération minimale par journée ou partie de journée d'audience :
 - 4 heures au taux horaire déclaré si une demi-journée d'audience prévue
 - 7 heures au taux horaire déclaré si une journée d'audience prévue
 - 4 heures au taux horaire déclaré si audience prévue en soirée
- Frais inhérents à l'arbitrage : 300 \$ dans tous les dossiers
- Indemnité en cas de désistement, règlement total ou remise avant la date de l'audience :
 - Les frais inhérents uniquement si plus de 90 jours avant la date de l'audience
 - 1 heure au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 61 à 90 jours avant la date de l'audience
 - 2 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 31 à 60 jours avant la date de l'audience
 - 4 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 11 à 30 jours avant la date de l'audience
 - 6 heures au taux horaire déclaré plus les frais inhérents de 1 à 10 jours avant la date de l'audience
- Allocation de déplacement : 125 \$/heure si déplacement à l'extérieur d'un rayon de 50 km du bureau, temps réel
- Frais de repas et d'hébergement : frais réels
- Frais de transport : 0,60 \$/km.

Annexe 1 - Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne la [Politique générale du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre \(CCTM\) concernant la confection et la gestion de la liste des arbitres](#) que le CCTM prend en considération aux fins de l'avis qu'il donne au ministre du Travail. Cette politique comprend notamment les critères d'appréciation relatifs à la compétence et à la conduite des arbitres.

Annexe 2 - Règlement sur la rémunération des arbitres

Vous pouvez consulter en ligne le [Règlement sur la rémunération des arbitres](#) (chapitre C-27, r. 6) qui s'applique aux arbitres de grief et de différend.

Annexe 3 - Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics

Le 1^{er} avril 2013, la Politique de gestion contractuelle concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par certains organismes publics a été remplacée par la [Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics](#).

Vous pouvez consulter en ligne la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics sur le site du [Secrétariat du Conseil du trésor](#).